

PROJET D'ÉVALUATION POUR LA CRÉATION DE COOPÉRATIVES D'UTILISATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE EN MATIÈRE DE CONCILIATION DES TEMPS SOCIAUX (CUMO-CTS)

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Lors de la tournée du Comité régional en développement social (CRDS) du Centre-du-Québec, la problématique relative à la conciliation travail/famille a été identifiée comme troisième priorité régionale. De plus, la Table de Concertation du Mouvement des Femmes du Centre-du-Québec (TCMFCQ) a mené une étude sur les besoins de conciliation famille/travail/études auprès des parents des milieux ruraux et des travailleuses ayant des horaires atypiques. Enfin, le Comité régional d'économie sociale (CRÉS) du Centre-du-Québec a réalisé un projet portant sur les mesures et pratiques de conciliation travail/famille au sein des entreprises d'économie sociale.

À partir de leurs intérêts convergents, ces organisations ont tenu une première rencontre exploratoire au printemps 2012. Inspirées par le projet *d'une coopérative d'utilisation de la main d'œuvre en conciliation travail-famille (CUMO-CTF)* développé par le syndicat des agricultrices du Bas-St-Laurent, il a été convenu d'explorer le potentiel pour la région du Centre-du-Québec. Il a été décidé d'élargir la réflexion afin d'évaluer les besoins en terme de conciliation des temps sociaux, et non seulement pour la conciliation travail/famille. De plus, la perspective d'action pour aider à la conciliation des temps sociaux devait couvrir un ensemble de besoins liés aux responsabilités domestiques (services de garde, entretien ménager, préparation de repas, etc.). Considérant ces premières réflexions, d'autres partenaires ont été ciblés afin de joindre cette concertation.

MEMBRES ET MANDATS DU COMITÉ

Ainsi, la Coopérative de développement régional du Centre-du-Québec/Mauricie (CDRCQM), le Forum jeunesse, le ministère de l'Agriculture, Pêcheries, Alimentation du Québec (MAPAQ) et le Syndicat des agricultrices ont été approchés afin de se joindre au CRDS, à la TCMFCQ et au CRÉS. L'intérêt de l'ensemble des partenaires a permis la constitution d'un comité d'étude et une demande aux fonds du CRDS fut déposée afin de soutenir la démarche. Le comité avait donc pour mandat d'évaluer la pertinence et la faisabilité de la mise en place de *coopératives d'utilisation de la main d'oeuvre en conciliation des temps sociaux (CUMO-CTS)* au Centre-du-Québec. Le CRÉS a été désigné organisme fiduciaire.

PROBLÉMATIQUE

Nombre d'études démontrent l'intensification, au fil des ans, des difficultés de conciliation entre la vie professionnelle, la vie familiale, les études et l'engagement social, soit la conciliation des temps sociaux.

Voici les divers enjeux que le Carrefour des défis du CRDS-CQ a identifiés à propos de la problématique de la conciliation travail-famille :

- défi de plus en plus grand à maintenir les cellules familiales viables pour tous ses membres;
- lourdeur pour le couple, mais particulièrement pour les mères qui assument une plus grande part de responsabilité à l'égard des enfants;
- augmentation de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie qui rend problématique pour les travailleuses et les travailleurs la conciliation de leurs responsabilités familiales et professionnelles;
- facteur de haut risque pour la santé mentale et physique;
- emplois fragilisés, conséquences sérieuses en milieu de travail;
- difficulté accrue pour les travailleuses et travailleurs autonomes qui n'ont accès à aucun programme de soutien parental; les parents ayant des horaires de travail atypiques et ceux résidant en milieu rural;
- problèmes reliés à la négligence, au manque de sécurité et à l'attachement pour les enfants.

Les réalités familiales (séparation, monoparentalité, éclatement des réseaux, etc.) et du marché du travail (emploi à l'extérieur, temps partiel, horaire atypique, etc.) ont largement changé dans les dernières années. Force est de constater que les femmes sont les premières à subir les conséquences de la difficile conciliation entre le temps accordé au travail, à la famille, aux études, à la vie sociale, du fait principalement qu'elles restent encore aujourd'hui majoritairement chef de famille, responsable des parents en perte d'autonomie et détentrices d'emplois atypiques et mal rémunérés.

Au Centre-du-Québec, nous retrouvons :

- 26.3 % des familles centricois sont monoparentales, de ce nombre 75.3 % sont dirigées par une femme;
- le taux d'emploi des femmes de 25-54 ans avec enfants de moins de 15 ans est de 77.9 % et de 92.3 % pour les hommes. Le taux d'emploi des femmes 25-54 ans avec des enfants de moins de 6 ans est de 74 % et pour les hommes de 91.1 %;
- 55.7 % de femmes et 34.6 % d'hommes vivent avec ses revenus de moins de 20 000 \$;
- 28.4 % des femmes et 11 % des hommes travaillent à temps partiel.

(source : TCMFCQ, Observatoire de la condition féminine du Centre-du-Québec, édition 2010)

PERTINENCE DU PROJET

Malgré les défis pour la mise en place de mesures d'aide à la conciliation des temps sociaux, le projet s'avérait nécessaire pour explorer des pistes de solutions concrètes permettant l'amélioration de la qualité de vie des familles et de la santé personnelle des parents. D'autres arguments militaient en faveur du projet :

- diminuer l'impact des difficultés liées aux responsabilités sur les milieux de travail et des études;
- apporter un soutien pour les femmes qui auront ainsi un meilleur accès au marché du travail avec comme conséquence une amélioration de leur autonomie financière tout en élargissant leurs possibilités de choix de carrière;
- favoriser l'implication citoyenne des parents;
- améliorer la qualité de vie de tous les membres de la famille.

Le comité d'étude CUMO-CTS, conscient des incidences de la conciliation des temps sociaux sur les conditions et qualité de vie pour les familles centricois, a voulu explorer le potentiel de la formule de coopératives d'utilisation de la main-d'œuvre (CUMO). Précisons qu'une «CUMO» est une coopérative dont le but exclusif est de mettre à la disposition des membres un(e) ou plusieurs employés(es) pour un secteur d'activités professionnelles défini en regard des besoins.

DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET

Après discussion entre les partenaires du projet, la démarche retenue a porté sur deux axes, soit l'identification des ressources et les compétences dont disposent ces acteurs pour l'offre de services atypiques (vente) et la mesure des intentions d'utilisation (achat) de services pour répondre aux besoins liés à la conciliation des temps sociaux. Dans le cadre du projet, nous avons donc consulté les organisations, partenaires et familles du milieu.

ÉCHANTILLON

Groupes cibles / Échantillon :

- Les organismes ou entreprises d'économie sociale qui offrent déjà des services (services de garde, aide domestique, etc.) / **11 organisations communautaires autonomes et entreprises d'économie sociale.**
- Les familles / **20 familles.**
- Les femmes / **50 femmes.**
- Les milieux ruraux / **31 personnes en milieu rural.**
- Les milieux de travail / **31 personnes du secteur agricole; 0 personne du milieu hospitalier, 0 personne des entreprises de la région.**

ANALYSE :

Il importe de rappeler que le sondage visait les services à domicile. Aussi, malgré nos efforts, l'échantillonnage est petit et peu diversifié.

Par ailleurs, le projet témoigne que les préoccupations familiales sont encore principalement de la responsabilité des femmes. De fait, ce sont majoritairement des femmes qui ont répondu au sondage et participé aux entretiens.

L'échantillon marque une distinction importante entre les besoins pour l'entretien ménager et ceux pour la garde des enfants.

Enfin, nous n'avons eu aucune réponse concernant d'autres services à domicile, par exemple la préparation de repas ou en rapport à des besoins particuliers pour un enfant ou un proche.

Entretien ménager :

Les besoins pour l'entretien ménager sont les **plus souvent nommés**. Par contre, ces besoins sont rarement associés aux difficultés liées à un horaire atypique. L'obstacle pour bénéficier des services est plutôt d'ordre financier. De fait, plusieurs personnes ont indiqué ne pas avoir les moyens ou l'intention de payer pour des services d'entretien ménager. Le sondage démontre également un manque d'information concernant l'existence de ces services.

En ce qui concerne les limites financières, il nous apparaît important qu'une attention particulière y soit accordée, car cette situation touche principalement les familles monoparentales, travaillant à faible revenu. Pour ces chefs de famille (majoritairement des femmes) une aide à l'entretien ménager a assurément un impact majeur pour leur bien-être personnel et celui de leur famille. Comme mentionné ci-haut, les besoins ne sont pas nécessairement associés à un horaire atypique, mais, sont assurément une conséquence d'une charge de travail importante et bien que les services existent, un faible revenu, voire même un revenu moyen, ne permet pas de s'en prévaloir.

Lorsque nous référons aux limites culturelles, nous devons prendre acte des préjugés à l'égard des services d'entretien ménager. De fait, il n'est pas coutume de mettre des sous pour les services domestiques. Les résultats du sondage démontrent qu'il est encore difficile aujourd'hui d'investir pour ce type de service, traditionnellement fait par les femmes, sans coûts, et ce au même titre qu'un autre service d'entretien (tonte du gazon, peinture, menu travaux, etc.). Sur ce plan, une campagne de promotion ciblée pourrait être fort pertinente.

Faits saillants :

Les besoins en services d'entretien ménager ont été le plus souvent nommés.
Le déploiement de ces services n'est pas compromis par l'horaire atypique des client(e)s.
Les services existants sont peu connus.
Les services existants sont trop chers.

Services de garde :

Les résultats, notamment des entretiens, indiquent que les familles s'organisent en cas de besoins non couverts par les services de leur secteur, bien que cela ne soit pas toujours facile. Cette réaction peut s'expliquer du fait qu'en situation de besoin de garde atypique, notamment pour les enfants d'âge préscolaire, plusieurs parents vont préférer une solution permettant de les garder à la maison, considérant leurs préoccupations pour le bien-être des enfants. Enfin, il ne faut pas oublier le fait qu'il s'agit, pour chacune des familles, d'une situation ponctuelle. De fait, l'entrée scolaire des enfants change les besoins et comme ceux-ci gagnent en autonomie en vieillissant, les parents adoptent des solutions en constante évolution. On comprend qu'il y a une certaine résilience dans la gestion des besoins considérant leur caractère «temporaire».

Pour les CPE, une des difficultés est assurément de réunir un bassin de besoins permettant d'assurer une viabilité nécessaire au développement et au maintien d'un service adapté, et ce, notamment en milieu rural ou pour des services à domicile. Ces résultats confirment les conclusions de l'étude de la TCMFCQ (mars 2012).

Faits saillants :

Les besoins pour les services de garde ont été moins nommés dans le cadre du projet.
Les services des CPE sont bien connus.
Les services des CPE sont accessibles au plan financier.

Les besoins liés à un horaire atypique sont peu connus des CPE.
L'offre de garde à domicile, privilégiée par les parents, est peu développée.
Le développement de services adaptés est conditionnel à leur viabilité financière.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Rappelons que le comité a retenu une démarche en deux étapes soit : identifier les ressources et les compétences dont disposent les acteurs pour une offre de services (vente) et d'autre part, mesurer les intentions d'utilisation (achat) de services pour répondre aux besoins liés à la conciliation des temps sociaux.

Sans aucun doute, la consultation auprès des différents partenaires de la région aura permis de confirmer la présence d'un bon nombre de services et aussi leur ouverture à considérer les besoins atypiques. En ce sens, nous croyons que la voie de passage devrait se faire avec les organisations en place. Par contre, considérant les difficultés d'accessibilité dues aux questions financières, ainsi que la complexité et la variabilité des besoins, nous croyons qu'il nous faut être appuyés par des politiques et programmes sociaux mieux adaptés.

A priori, notre projet démontre que le modèle d'une CUMO-CTS ne serait pas viable dans notre région, car elle n'échapperait pas, comme les organisations existantes, aux enjeux liés à la rentabilité (marché), d'autant que le programme du MAPAQ n'est plus disponible. Une CUMO-CTF serait également difficile à justifier en regard des organisations déjà en place dans les collectivités. Il est donc plus à propos de rechercher un développement avec et par nos organisations existantes plutôt que d'ouvrir au dédoublement de structure et de services.

LES MEMBRES DU COMITÉ RECOMMANDENT :

- ✓ que le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) soit bonifié pour augmenter l'accessibilité aux familles;
- ✓ une campagne de promotion des services des EÉAD, incluant la perspective des préjugés culturels;
- ✓ que le développement de services adaptés en matière de garde, soit appuyé d'une étude exhaustive des options privilégiées par les parents, des initiatives locales tenues au cours des dernières années (en CPE, en milieu scolaire ou municipal) et des projections démographiques pour nos milieux, et ce, afin d'établir les conditions de réussite et d'identifier les organisations les plus susceptibles de développer et maintenir une offre de services.

LES SUIVIS :

- ✓ Le CRÉS fera le suivi concernant les deux premières recommandations auprès des partenaires du secteur, et ce, tant au plan local que national.
- ✓ Pour la troisième recommandation, un suivi sera assuré, d'une part, par le CRÉS et, d'autre part, dans le cadre d'une rencontre régionale du CRDS, et ce, afin de constituer un comité de travail en vue d'établir le devis de recherche et l'identification des sources de financement. Les partenaires ciblés pour le comité sont : la TCMFCQ, le CRDS, le regroupement des CPE, un bureau coordonnateur de CPE, une commission scolaire, des municipalités, Santé publique, le MAPAQ, le syndicat des agricultrices, ministère de la Famille, Regroupement des organismes de personnes handicapées du Centre-du-Québec.

Rédaction :
Chantal Tardif et Guylaine Fréchette
Révision et correction :
Le comité d'étude CUMO-CTS